

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme introduite par **Monsieur Zachary COULON** Rue de Brabant, 23 à 7340 Colfontaine pour exécuter sur le bien sis à **Rue de Brabant 23 à 7340 Colfontaine**, et cadastré **03 A1104 T** les travaux suivants : **Rénovation d'une habitation + rehausse toiture de l'annexe.**

Le projet présente les caractéristiques suivantes :

Le projet s'écarte du Guide Communal d'urbanisme pour les motifs suivants :

- **Art 15.3: Implantation des bâtiments : Profondeur totale de bâtisse supérieure à 18,00 m (18,14 m)**
- **Art 15.4 : Gabarit des bâtiments : La hauteur hors tout des annexes est supérieure à 3,50 m au-dessus du niveau du rez-de-chaussée du bâtiment principal**
- **Art 15.4 : Matériaux d'élévation : La façade avant est recouverte d'un enduit de ton gris clair et les façades latérales sont recouvertes d'ardoises de ton noir alors que le GCU autorise des briques ou blocs de parements de petits formats de teinte rouge ou foncée.**

Art R.IV.40 du CoDT :

Construction ou reconstruction de bâtiment dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées à l'alignement, est supérieure à 15 m et dépasse de plus de 4 m les bâtiments situés sur les parcelles contigües, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 18/06/2021 au 02/07/2021 au collège communal

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de Colfontaine, Place de Wasmes, 22 à 7340 Colfontaine

Le dossier peut être consulté au Carré Communal Yvon Biefnot (Service Urbanisme), rue du Pont d'Arcole n°14 à 7340 COLFONTAINE, **uniquement sur rendez-vous en téléphonant, 24h00 à l'avance, au 065/88 73 40 :**

- *du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00*
- *Le mardi de 16h00 à 20h00*
- *Le mercredi de 14h00 à 16h00*

A partir du 28/06/2021 du lundi au vendredi de 09h00 à 14h00

Des explications sur le projet peuvent être obtenues pendant la durée de l'annonce de projet auprès du service Urbanisme, rue du Pont d'Arcole n°14 à 7340 COLFONTAINE.

Le présent avis est affiché au plus tard 5 jours avant la période durant laquelle les réclamations et observations peuvent être envoyées au Collège communal et ce pour une durée de 3 semaines.

A Colfontaine, le 12/06/2021

Le Directeur général,

(s) D. BLANQUET

Pr le Bourgmestre,
L'Echevin délégué,
(s) M. MESSIN
Echevin de l'Urbanisme